

Paul-André Turcotte

James T. Richardson (éd.), *Regulating religion. Case studies from around the globe*

New York-Londres, Kluwer Academic-Plenum Publishers, 2004, 578 p. (bibliogr., index, tabl., graphiques) (coll. « Critical Issues in Social Justice »)

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Paul-André Turcotte, « James T. Richardson (éd.), *Regulating religion. Case studies from around the globe* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 128 | octobre - décembre 2004, document 128.38, mis en ligne le 16 novembre 2005. URL : <http://assr.revues.org/2123>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales
<http://assr.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://assr.revues.org/2123>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© Archives de sciences sociales des religions

religieux ; l'idée que les juifs doivent se transformer en « un peuple comme les autres », ayant un État national, leur semblait une forme d'« assimilation collective », un abandon de l'identité spirituelle unique de ce peuple, et de sa mission rédemptrice universelle.

C'est à partir de ces prémisses philosophiques et théologiques qu'ils s'opposent à l'idée d'un « État juif » en Palestine, ou d'une « majorité juive » exerçant sa domination sur le territoire – prônée par le sionisme politique – en proposant, comme alternative, un État binationnel, fondé sur la totale égalité de droits entre les deux peuples, juif et arabe. Ils considéraient l'attitude du mouvement sioniste envers « la question arabe » comme une pierre de touche, et définissaient l'entente avec les arabes de Palestine comme la condition pour l'accomplissement des objectifs sionistes. Leur rêve était que la communauté juive de Palestine puisse – en s'appuyant sur les sources orientales de la culture juive – s'intégrer dans « l'Est qui se réveille », dans le Grand Monde Oriental qui commençait à se révolter contre les puissances coloniales.

Les animateurs de la *Brith Shalom* partageaient aussi une sorte de socialisme religieux, inspiré par les écrits de Buber et du socialiste libertaire Gustav Landauer. Ils concevaient l'utopie socialiste de l'avenir comme une fédération de *communautés*, de *Gemeinschaften* – terme maladroitement traduit par l'A. en anglais par *fellowship* – c'est-à-dire d'organismes sociaux fondés sur les relations personnelles et directes entre les individus, et unifiés par des liens intimes avec le passé, l'histoire et la culture des peuples. Selon les termes de Buber, « l'aspiration à Dieu conduit à la véritable communauté » : c'est dans la religion juive et dans les enseignements des prophètes qu'il fallait trouver les bases éthiques du socialisme.

Ce sionisme humaniste, spiritualiste, religieux, socialiste et universaliste, était tout à fait minoritaire dans la communauté juive en Palestine, et catégoriquement rejeté par les courants dominants du mouvement sioniste. La *Brith Shalom* disparaîtra en 1935, mais sera remplacée quelques années plus tard par une autre association, *Ihud* (« Unité ») avec des objectifs similaires, et avec, en partie, les mêmes animateurs.

L'A. ne cache pas son désaccord avec les idées de la *Brith Shalom*, qu'il considère irréalistes, mais sa présentation se veut objective. Les principales lacunes du livre sont : a) l'absence d'une présentation biographique minimale des penseurs étudiés ; apparemment l'A. les considère suffisamment connus, ce qui

n'est pas toujours le cas ; b) l'absence d'un historique, même bref, de la *Brith Shalom*, ses membres, ses activités, ses documents, ses publications ; c) l'insuffisante discussion des propositions du groupe sur « la question arabe » en Palestine.

Le principal intérêt du livre est dans l'analyse des idées philosophiques et socioreligieuses des principaux animateurs du groupe, de leur conception du judaïsme et du sionisme. On peut considérer l'ensemble comme un chapitre de la fascinante histoire des avatars de la culture juive romantique d'Europe centrale au début du XX^e siècle.

Michael Löwy.

128.38

RICHARDSON (James T.), ed.

Regulating Religion. Case Studies from Around the Globe. New York-Londres, Kluwer Academic-Plenum Publishers, 2004, 578 p. (bibliogr., index, tabl., graphiques) (coll. « Critical Issues in Social Justice »).

Ce gros ouvrage collige les textes de 34 chercheurs, dont les travaux des dernières années portent sur la régulation étatique des minorités religieuses. Ce sont principalement des universitaires ou membres de centres de recherche indépendants (soit au nombre de 25), auxquels s'ajoutent des praticiens du droit, avocats ou constitutionnalistes. Le point de vue provient de la sociologie ou de l'anthropologie, mais aussi du droit, de la science politique, de l'histoire des religions. L'ensemble se présente avec une articulation serrée, résultant notamment de nombreuses rencontres étalées de novembre 2001 à fin 2003, sous la direction de J.T.R. Le projet initial était ambitieux, soit rendre compte de la régulation sociopolitique de la religion à la grandeur de ce monde par des études du contrôle gouvernemental des minorités religieuses et des conséquences ou implications des actions engagées dans ce sens.

Une longue introduction présente les aspects historiques et sociologiques de la régulation des religions. Suivent cinq parties, de longueur inégale, qui couvrent quatre continents. La première partie aborde les aires de tensions ou de conflits entre l'État et les minorités religieuses, essentiellement en France, en Allemagne et en Belgique. En complément sont relatés les décisions et rapports du Parlement européen relatifs aux cultes et aux sectes. Parmi ces dernières, les communautés messianiques des Douze Tribus font l'objet d'un traitement comparatif entre l'Europe et d'autres contrées. La comparaison et le point de vue extérieur

marquent le propos de la deuxième partie qui est centrée sur des « pays européens plus tolérants », soit l'Italie, les Pays-Bas, le Danemark, l'Angleterre et le Pays de Galles. Quatorze chapitres sont consacrés à l'Europe de l'Ouest, ce qui représente presque la moitié de l'ouvrage.

Toujours en Europe, et jusqu'à ses confins asiatiques, des pays hier communistes font l'objet d'études ciblées autour de la liberté de religion et du statut légal et social des mouvements religieux. La sélection inclut la Russie, la Hongrie, la Tchéquie, la Croatie, la Pologne. Quant à cette dernière et à l'Ouzbékistan, la répression ou des mouvements anti-cultes sont rapportés, en lien avec les discussions gouvernementales ou l'autoritarisme des politiques. Il s'agit de figures de cas qui ne se limitent pas à la région.

L'Australie, l'Inde et l'Extrême-Orient sont l'objet d'une attention bien moindre que le continent européen. Quatre chapitres abordent successivement les problèmes de justice sociale dans la gestion australienne de la diversité religieuse, la réhabilitation et la régulation de la religion à Singapour, les controverses relatives aux nouvelles religions en Chine et au Japon, les démêlés judiciaires des minorités religieuses en Inde. L'exposition de ces questions table sur une fine connaissance de terrain, comme il en va d'ailleurs dans l'ensemble de l'ouvrage.

La dernière partie concerne les Amériques. Quatre chapitres abordent respectivement la gestion du pluralisme religieux au Canada, la condition légale des minorités religieuses au Mexique, les controverses et le contrôle gouvernemental à leur sujet en Argentine, la coopération entre l'État de l'Oregon et les instances fédérales dans la régulation des nouvelles religions, et, en l'occurrence, le Bhagwan Rajneesh. Trois études complémentaires discutent des problèmes spécifiques que sont les rapports entre survie économique et évolution du discours théologique au sein des groupes du *Jesus Movement*, la médicalisation en lien avec les régulations de la déviance religieuse, les variations dans la protection judiciaire des religions minoritaires en regard de la règle reçue par la majorité de la population. Le propos ici se fait transversal. L'intention de ces études américaines est de fournir des éléments de synthèse et de comparaisons, dans le prolongement des analyses sur d'autres continents.

Sans être proprement un manuel savant (*Handbook*) ou une encyclopédie, l'ouvrage en a quelque caractère par la diversité et l'étendue des questions abordées. L'index fournit l'instrument de repérage de points ou de thèmes traités. À ce titre il s'agit d'un ouvrage de référence.

Un continent échappe à l'examen, c'est l'Afrique, et notamment l'Afrique subsaharienne où pullulent sectes, cultes, mouvements religieux les plus divers. Qu'en est-il de leur régulation ? Des figures de cas en Europe, en Asie ou dans les Amériques peuvent-ils constituer des vis-à-vis pertinents ? Pourtant les études africaines existent bel et bien, soient-elles peu diffusées hors continent. D'après le collectif, c'est l'Europe qui soulève des problèmes particulièrement aigus et divers, dans la tension entre liberté religieuse et régulation étatique.

Le biais des minorités religieuses aura permis de saisir les modalités et problèmes reliés à la gestion du pluralisme religieux et sa régulation dans diverses contrées, allant de la catégorisation répressive à un certain laisser-faire, mot par ailleurs intraduisible en anglais. Le paradoxe linguistique ne mérite-t-il pas d'être relevé ? D'autres paradoxes sociocognitifs, comme dirait Alfred Schütz, parcourent un ouvrage dont l'apport est celui d'éléments de théorie appuyés sur une pluralité d'études de cas, sinon de cas de figure. Cet apport justifie la largeur de vue du titre de l'ouvrage bien plus que la prétention du sous-titre de couvrir ce monde en entier, le globe terrestre.

Paul-André Turcotte.

128.39

ROBINSON (Rowena).

Christians of India. New Delhi-Londres, Thousand Oaks, 2003, 234 p. (bibliogr., index).

La présence du christianisme en Inde est pluri-séculaire, mais les quelque 20 millions de chrétiens indiens (2,34 % de la population) restent largement considérés comme membres d'une religion étrangère. Pour diverses raisons, qui ne sont pas toutes sans fondement, l'Inde a été identifiée avec l'hindouisme. Mains ouvrages d'anthropologie et de sociologie témoignent de la prégnance de conceptions faisant de ce dernier la mesure de toute chose dès lors qu'il s'agit de rendre compte des spécificités de la société indienne. En dépit de son caractère laïque, la Constitution indienne (1950) garde aussi des traces de cette vision : ne considère-t-elle pas comme hindoues, outre l'hindouisme lui-même, celles des religions du pays qui sont nées sur le sol national (bouddhisme, jainisme, sikhisme) par opposition à l'islam et au christianisme, qui sont ainsi implicitement distingués par leur origine étrangère ? En ce qui concerne l'étude du christianisme, cette perception s'est traduite de deux manières. D'une part, elle a conduit les indianistes à négliger en considérant les pratiques chrétiennes